

**NOMINATION DES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

ARRETE N° 2020-066

Le Maire de la commune de Laroque.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L123-6 et R 123-7 à 123-15,
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal du 28 mai 2020,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 fixant à sept membres élus et sept membres nommés, à siéger au conseil d'administration du CCAS,
Vu les propositions faites auprès de la mairie,

ARRETE

Article 1^{er} : sont nommés en qualité de membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

Noms Prénoms	Catégorie d'associations représentées
Mme FLEURY Mauricette	Associations de retraités et de personnes âgées du département
Mme TRILLAUD Chantal	Union Départementale des Associations Familiales UDAF
Mme PLASSON Sylvie	Au titre des personnes qualifiées dans l'insertion professionnelle
CARO Colette	Union nationale des combattants
CADE Anne	-
BOUCHUT Denise	-
CARBOU Véronique	-

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Conformément à l'article L.123-6 du code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs du conseil municipal.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et notifié aux intéressés.

Article 5 : Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de l'Hérault, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Pierrick CIRIBINO

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai
de deux mois à compter de la présente notification.
Notifié le : 13.06.20
Transmis au Représentant de l'Etat, le 13.06.20

